

# LES PEDIBUS DE L'ECOLE DE TIVOLI

## CHARTRE

### Responsabilité générale

Les enfants sont confiés aux personnes agréées par le Pédibus – personnes adultes, jeunes filles/hommes au pair mineurs, sous la responsabilité de leur(s) employeur(s). Toutefois, sur le plan des assurances – responsabilité et accidents – les parents restent seuls responsables du comportement de leur(s) enfant(s). Une assurance RC est conclue pour chaque conducteur(-trice) auprès du BPA.

Si l'enfant n'est pas d'accord de prendre le Pédibus, c'est aux parents qu'incombe la responsabilité de son comportement.

Le Pédibus part toujours à l'heure, il n'attend pas et circule par tous les temps.

**Trajet de retour:** L'enfant est déposé à son arrêt, le Pédibus n'attend pas que son parent le récupère.

Chaque ligne du Pédibus a son(sa) responsable de ligne. Chaque conducteur(-trice) de ligne se réfère à son(sa) responsable.

Une ligne peut démarrer ou s'arrêter à tout moment, en fonction des inscriptions. Les horaires peuvent également être modifiés en tout temps. Les inscriptions sont acceptées tout au long de l'année scolaire.

Chaque parent qui inscrit son enfant s'engage à effectuer au moins 2 trajets par semaine (sauf exceptions).

Aucun enfant ne sera accepté occasionnellement ou définitivement sans inscription. Exception faite des enfants du(de la) conducteur(-trice).

### Le (la) conducteur(-trice) s'engage(nt) à:

- répondre à la confiance que placent en lui/elle les parents qui lui confient leur(s) enfant(s) sur la ligne du Pédibus
- accueillir avec bienveillance et à créer un climat de sécurité pour les enfants qui prennent le Pédibus
- avertir rapidement les parents d'un enfant qui se serait blessé durant le trajet
- Trouver un/e remplaçant(e) en cas d'empêchement de conduire sa ligne
- Porter le gilet fourni par le Pedibus et remettre un baudrier à chaque enfant

En cas **de non-respect des consignes ou de mauvais comportements**, le(la) conducteur(-trice) s'adresse **directement aux parents de l'enfant**. Si aucune amélioration ne survient, une réunion est organisée avec les parent, l'enfant, le conducteur(-trice) et la responsable de ligne.

### Le(s) parent(s) s'engage(nt) à:

- effectuer **au moins 2 trajets par semaine**, ou plus selon les besoins, (sauf exceptions). Si cela est impossible, une tierce personne peut être inscrite. Cela ne se multiplie pas avec le nombre d'enfants de la famille inscrits
- envoyer leur(s) enfant(s) à l'heure (le Pédibus n'attend pas!)
- récupérer à l'heure leur(s) enfant(s) à l'arrêt convenu (le Pédibus n'attend pas!)
- expliquer à leur(s) enfant(s) le fonctionnement du Pédibus, ses arrêts, le comportement à adopter et la ponctualité
- **avertir personnellement le(la)conducteur(-trice)du trajet** en cas d'absence de leur(s) enfant(s)
- apprendre à leur(s) enfant(s) à se préparer seul (veste, chaussures et sac), afin de faciliter le bon fonctionnement du Pédibus
- habiller leur(s) enfant(s) en fonction de la météo(bottes de pluie, anorak, pèlerine mais **pas de parapluie!**)

Le(s) parents restent seuls responsables de leur(s) enfant(s).

### L'enfant s'engage à:

- obéir aux instructions du(de la) conducteur(-trice) du Pédibus; en cas de non-respect, il pourra être exclu du Pédibus
- à la sortie de l'école, se préparer seul et se dépêcher de rejoindre le Pédibus
- mettre son baudrier qui lui est remis par le(la) conducteur(-trice)
- attendre sagement à l'endroit prévu l'arrivée du Pédibus
- se mettre deux par deux
- marcher calmement sans gêner les autres voyageurs
- porter convenablement son sac pour avoir ses deux mains libres et pour ne pas gêner ses voisins de voyage.